Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20261119-26_57-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

Le dix-neuf novembre deux mil vingt-six, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le dix novembre deux mil vingt-six et sous sa présidence.

Date convocation
10 novembre 2026

Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 4

Votants : 15

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents
Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Valérie BOISGERAULT
Mary DUPONT
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Florence ROUVRAIS
Gilbert COMMEUREUC
Stéfan MAIDANATZ

Excusé(e)(s)
Candice BROWN donne procuration à Céline MANDARD
Mickaël DELOURME donne procuration à Mary DUPONT
Christophe DUVAL donne procuration à Véronique LETARD
Olivier CESBRON donne procuration à Jean-François BOHANNE

Secrétaire séance
Florence ROUVRAIS est désignée secrétaire de séance

THÈME : VOIRIE – CHEMINS RURAUX N°26.57

Objet : Précisions des modalités financières en cas d'échange

Vu les délibérations 25.04 et 25.50 portants sur la désaffectation et l'aliénation de chemins ruraux ;
Considérant qu'il est nécessaire de préciser les modalités financières en cas d'échange d'un chemin rural entre la collectivité et un particulier ;

Monsieur Le Maire propose de partager à 50% les frais d'acte notarié et de bornage avec le cocontractant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Que les frais d'actes notariés sont partagés à 50% avec le cocontractant,
- Que les frais de bornages sont partagés à 50% avec le cocontractant,
- Autorise Monsieur Le Maire ou son premier adjoint à signer toutes pièces relatives à ce sujet.

Le Maire,
Jean-François BOHANNE